

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 142 Vœu relatif à l'occupation de l'espace public à des fins publicitaires.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les opérations promotionnelles se multipliant sur l'espace public en cette saison ;

Considérant l'opération promotionnelle organisée par une marque de voitures le 18 juin dernier à Montmartre ;

Considérant qu'une vingtaine de voitures étaient stationnées en continu dans la rue des deux côtés de la chaussée, empêchant de fait les riverains d'accéder à une place de stationnement ;

Considérant qu'une banderole publicitaire transversale hissée à l'entrée de la rue la rebaptisait du nom du véhicule en promotion, et que des calicots publicitaires entravaient la libre circulation sur les trottoirs étroits ;

Considérant l'absence de l'autorisation qui aurait dû être affichée derrière le pare-brise de chaque véhicule ;

Considérant la présence massive de vigiles sur l'espace public refusant de communiquer aux riverains les autorisations ;

Considérant qu'aucun affichage en bas d'immeuble n'avait été fait pour prévenir les riverains, comme la Préfecture de police l'exige ;

Considérant par ailleurs l'occupation d'un vaste espace devant le Centre Beaubourg le 19 juin 2014 par un stand décoré aux couleurs et au nom d'une marque de boisson gazeuse et distribuant gratuitement des boissons aux enfants et aux adultes alors même que la Ministre de la santé mène une réflexion sur l'information du consommateur en matière d'équilibre alimentaire ;

Considérant enfin l'application de supports publicitaires sur le mobilier urbain par une marque téléphonie mobile le 21 juin 2014 entre les métros Barbès-Rochechouart et Château-Rouge ;

Considérant que ces opérations promotionnelles constituent de fait des opérations publicitaires, et une forme d'appropriation, voire de privatisation, de l'espace public ;

Sur proposition de M^{me} Sandrine MEES, M. Jacques BOUTAULT et des élu-es du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris et le Préfet de police n'autorisent pas ce type de manifestations promotionnelles sur la voie publique.